

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 13 Octobre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

OBJET :	Budget Annexe Assainissement - Décision Modificative n°2.
----------------	--

N° 2016 / 10 / 20

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif adopté,
Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines –
Intercommunalité – Economie du 10 octobre 2016,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation.*

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires :
*- suite à la panne non prévisible de l'oxyclone du dégraisseur de 2010 de la
station, la réparation n'étant pas possible, il convient de procéder à une
acquisition pour 5 748,00 €,*
*- suite à la panne de 2 groupes électro-pompes pour le raccordement du
CHS et de St Omer de Blain datant de 2001, dont le remplacement était
prévu par les services et inscrit au budget en dépenses imprévues, pour
31 080,00€.*

.../...

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative n°2 portant sur les virements de crédits décrits ci-après :

Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après
020	Dépenses imprévues	- 36 828,00	40 000,00	6 447,27
2154	Matériel Industriel	36 828,00	74 208,56	111 036,56
Dépenses	-	0,00	-	-

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Octobre 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161020-CM-2016-10-20-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2016
Date de réception préfecture : 24/10/2016

Service du Conseil municipal du 20 Octobre 2016
Délibération n° 2016 / 10 / 20